



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 9 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du premier contrat de ruralité en Dordogne

Le premier contrat de ruralité a été signé le 9 décembre 2016 à la sous-préfecture de Nontron par Mme Anne-Gaëlle Baudouin Clerc, Préfète de la Dordogne, M. Germinal Peiro, Président du Conseil départemental de la Dordogne, et les présidents des sept communautés de communes relevant de l'arrondissement : M. Couvy (président de la CC Dronne et Belle), M. Restoin (président de la CC du Haut Périgord), M. Combeau (président de la CC du Périgord Vert Nontronnais), M. Vauriac (président de la CC du Pays de Jumilhac), M. Augeix (président de la CC du Pays Thibérien), M. Lamonerie (président de la CC du pays de Lanouaille) et M. Labrousse (président de la CC Causse et Rivières).

Les contrats de ruralité sont l'équivalent des contrats de ville pour les zones rurales. Ils visent en particulier à coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en oeuvre d'un projet de territoire. En fédérant les partenaires institutionnels, économiques et associatifs, ils permettent de donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques.

Après plusieurs réunions de travail conduites sous l'animation de Monsieur le Sous-préfet de Nontron, les élus et le Pays Périgord Vert ont choisi de formaliser une convention cadre qui est structurée autour de 3 axes :

- faciliter l'accès aux services publics par la revitalisation des bourgs centres (dont l'accès aux soins),
- développer l'attractivité du territoire
- favoriser les mobilités des jeunes et la cohésion sociale.

L'animation des politiques jeunesse, la coordination du contrat de ruralité et le projet de création d'une plate forme de mobilités seront assurés par le Pays Périgord Vert.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT ☎ 05.53.02.24.07 aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24 –



@Prefet24
